



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la COMISSION DE GESTION sur le préavis municipal N° 2024-07

Relatif au

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Membres :	Présences :
TILLE Stéphane Président	(11 séances)
DINI Mito	(8 séances)
BELLEWALD Philippe	(6 séances)
SCHWEIZER Pierre-Alain	(11 séances)
GOY Louis	(11 séances)
CHEASEAUX Martine	(11 séances)
ZOLLER Cyril	(3 séances)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie onze fois, entre le mois de novembre 2023 et le mois de juin 2024 une fois avec tous les membres de la Municipalité et une fois avec M. le Municipal Stéphane Montangero et M. le syndic Grégory Devaud.

Du guide pratique à destination des commissions de surveillance, il est à relever que l'objectif premier de la COGEST est de détecter d'éventuels insuffisances ou dysfonctionnements dans la gestion opérée par la Municipalité sous les angles de la légalité, l'opportunité et l'efficacité.

La COGEST remercie les membres de la Municipalité ainsi que Mme Anne Décaillet et M. Siegfried Chemouny pour leurs contributions ainsi que les échanges cordiaux.



Table des matières

Suivi des vœux emis par la cogest pour l'exercice 2022	3
Préavis bouclés en 2023.....	3
Préavis 2020-16 - 2ème tronçon du Chemin de la Biolo	3
Préavis 2020-07 - Aménagement d'une place de dépose et création d'un cheminement pédestre	3
Préavis 2020-06 - réfection de la chaussée, récupération de eaux pluviales et bouclage de la conduite d'eau potable sur le chemin de Marjolin	4
Préavis municipal 2014-14 et 2018-11 la réfection et réaffectation de l'ancienne Maison de Ville.....	4
Conclusion	4
Préavis en cours	4
Dépenses engagées pour les préavis en cours.....	4
OBSERVATION n°1	5
Préavis en cours et retard de clôture.....	5
OBSERVATION n°2	5
VOEU n°1.....	5
Gestion de l'eau	6
Identification de nouvelles sources d'eau potable	6
Besoins en eau et planification.....	6
Adaptation aux changements climatiques	6
Réduction des pertes et détection des fuites	6
Gestion de l'arrosage et de l'irrigation	6
Filtration de l'eau et gestion de la piscine.....	7
Dispositifs de récupération d'eau de pluie	7
Patrimoine Culturel.....	7
Création de la Fondation pour l'Art et la Culture.....	7
Inventaire et valeur du patrimoine culturel	7
VOEU n°2.....	7
Mobichablais – Questions sur le rapport	8
Relation entre TPC et Mobichablais	8
Alignement des applications TPC et CFF	8
Budgets et coûts administratifs.....	8
Gestion de l'entretien des véhicules.....	8
Subventions et convention	8
VOEU n°3.....	8
Revue des Comptes Tour de France.....	9



Suivi des vœux émis par la COGEST sur l'exercice 2022

Observation N°1 exercice 2022 :

Concernant Préavis 2016-03 « La vente et la démolition du bâtiment Margencel 13 ainsi que la réalisation d'un giratoire », le permis d'habiter n'a toujours pas été remis à la COGEST pour clôturer l'examen.

Le permis d'habiter n'a toujours pas été présenté à la COGEST et cette observation reste d'actualité.

Préavis bouclés en 2023

Préavis 2020-16 - 2ème tronçon du Chemin de la Biôle

La COGEST a examiné ce préavis et constate qu'avec un montant voté de 363'000 CHF, il affiche un solde positif de 34'000 CHF. Cependant, certains éléments essentiels sont manquants, notamment :

1. **Les PVs des séances de chantier**
 - Nous n'avons jamais reçu le fichier informatique contenant ces documents, par conséquent, les PVs des séances de chantier ne sont pas disponibles.
2. **Factures**
 - **Facture DHB (géomètre)**
 - **Facture CAMAC** Toutes les factures devraient être incluses dans le tableau récapitulatif fourni, cependant, nous n'avons jamais reçu le fichier informatique contenant ces documents. De ce fait, les relevés de totaux et les pièces correspondantes ne sont pas disponibles pour vérification.

Préavis 2020-07 - Aménagement d'une place de dépose et création d'un cheminement piétonnier

Il est à noter que dans les documents soumis, le document de réception d'ouvrage est présent et a pu être examiné. Cela répond aux vœux exprimés par la COGEST lors des années précédentes. Cependant, il manque encore:

1. **Les factures des entreprises**
 - Nous n'avons jamais reçu le fichier informatique contenant ces documents, par conséquent, les factures des entreprises ne sont pas disponibles.
2. **Les PVs de chantier**
 - Les PVs de chantier devraient être inclus dans le fichier informatique. Cependant, comme nous n'avons jamais reçu ce fichier, les PVs ne sont pas disponibles.



Préavis 2020-06 - réfection de la chaussée, récupération de eaux pluviales et bouclage de la conduite d'eau potable sur le chemin de Marjolin

La COGEST a examiné ce préavis et constaté que sur le montant voté de 650'000 CHF, les dépenses totales s'élèvent à 642'221 CHF. Toutefois, les PV de séance sont absents de ce dossier.

Préavis municipal 2014-14 et 2018-11 la réfection et réaffectation de l'ancienne Maison de Ville

Il s'agit de deux préavis : le préavis 2014-14 pour la rénovation de l'ancienne maison de ville et le préavis 2018-11 pour le crédit complémentaire concernant cette même maison. Le préavis complémentaire couvre des dépenses supplémentaires telles que le recours, le chauffage du chantier, l'installation de l'ascenseur et l'aménagement du caveau communal. Le montant total alloué était de 4'979'000 CHF, tandis que le montant final des dépenses s'élève à 5'383'422 CHF. La COGEST a apprécié la consultation de ces pièces au classeur car y figurait les pv de chantier qui permettent de comprendre le « pourquoi du comment » de décisions ayant un impact sur les délais ou les financements de la réalisation en cours. C'est l'exemple à suivre.

Conclusion

Ce rapport vise à fournir une synthèse des dépenses et des documents manquants pour les préavis en cours et terminés, selon les informations obtenues lors des auditions des municipaux. Malheureusement, en raison de l'absence du fichier informatique promis, de nombreux documents nécessaires à une vérification complète et à une transparence totale ne sont pas disponibles. Il est impératif que la municipalité fournisse ces fichiers pour permettre une gestion et un suivi efficaces des projets.

Préavis en cours

Dépenses engagées pour les préavis en cours

La COGEST a sollicité la Municipalité afin d'obtenir le détail des dépenses effectuées en 2023 pour les préavis en cours suivants :

- **2021-32 Crédit complémentaire Hôtel de Ville**
- **2021-04 Hôtel de Ville**
- **2020-17 Place de la Gare**
- **2016-16 Carrefour Frédérique Rouge**
- **2017-02 Crédit complémentaire Kiwi**
- **2015-12 DDM**
- **2022-12 Éclairage public** (investissements réalisés en 2023)
- **2022-14 Crédit d'étude**

La Municipalité n'a pas accédé à cette demande et a fourni la réponse suivante :

"Concernant votre demande sur les dépenses déjà engagées sur divers préavis, nous vous rappelons que la commission de gestion étudie les préavis bouclés et non les préavis en cours."



Cette réponse n'est pas acceptable. Après consultation auprès du service des communes, il a été confirmé que la Municipalité est tenue de fournir les informations pour l'exercice en cours, y compris les dépenses relatives aux préavis non bouclés. La transparence et l'exactitude des informations financières sont essentielles pour une gestion efficace et une prise de décision éclairée. La COGEST insiste donc sur la nécessité de recevoir les détails des dépenses pour les préavis en cours.

OBSERVATION n°1

La COGEST observe que la Municipalité a refusé de présenter à la COGEST les dépenses engagées en 2023 pour les préavis en cours listés ci-dessus.

Préavis en cours et retard de clôture

Plus de 54 préavis sont en cours, dont le plus ancien date de 2011. Pour certains, aucune dépense n'a été engagée, tandis que pour d'autres, les travaux sont déjà terminés depuis longtemps, comme le préavis 2015-12 et le préavis 2017-02. De plus, le préavis pour l'achat de la PPE "le Batoir" n'est toujours pas bouclé, bien que l'achat ait eu lieu il y a plus de quatre ans. De même, les préavis 2018-07 (centre de crémation), 2018-08 (mise à disposition d'une fraction de parcelle), et 2019-13 (système de collecte des déchets alimentaires) restent en suspens.

La COGEST est sensible au fait que les deux dernières années sont synonymes d'un surplus de travail et d'adaptation des collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale et de la Municipalité à cause des travaux de rénovation de l'Hôtel-de-Ville qui a impliqué le déménagement que l'on connaît. Néanmoins les objets des remarques et observations sont récurrents au fil des exercices annuels de la COGEST et remontent au-delà des considérations susmentionnées. Il est nécessaire de mettre en place une méthodologie unifiée dans le rendu des dossiers soumis à la COGEST.

OBSERVATION n°2

La COGEST observe que les préavis en cours, notamment "2017-02" et "2015-12" construction d'un pavillon scolaire, ne sont toujours pas bouclés alors que des amortissements ont eu lieu lors de l'exercice 2023. Cela est particulièrement préoccupant étant donné qu'un nouveau préavis relatif aux pavillons ainsi qu'au rehaussement de Kiwi est déjà engagé. Cette situation souligne la nécessité d'améliorer la gestion et la clôture des préavis existants avant de s'engager dans de nouveaux projets.

VOEU n°1

La COGEST demande que les préavis soient clôturés plus rapidement et soumis à la COGEST dans les meilleurs délais mais avant le début des amortissements.



Gestion de l'eau

Identification de nouvelles sources d'eau potable

Lors de l'audition des municipaux, il a été confirmé que plusieurs options sont à l'étude pour remplacer les puits de pompage de la Melée, y compris l'interconnexion avec d'autres réseaux par des connections intercommunales, l'identification de nouvelles sources et la création de nouveaux puits. Aucune décision définitive n'a encore été prise, les résultats des diverses études et recherches sont en attente.

Besoins en eau et planification

En ce qui concerne les besoins en eau tenant compte de l'évolution démographique, il est prévu une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Cependant, cette augmentation ne pose pas de problème immédiat. Les puits actuels devraient suffire jusqu'en 2035 environ, garantissant ainsi une exploitation sereine. La planification de la gestion de l'eau est encadrée par le Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDDE), modifié en 2021.

Adaptation aux changements climatiques

Face aux défis climatiques, notamment les vagues de chaleur et les périodes de pénurie ou d'excès d'eau, la municipalité a mis en place des mesures pour pallier ces situations. Les puits actuels suffisent pour couvrir les pénuries éventuelles, et de nouvelles interconnexions et sources sont envisagées pour combler la perte des puits de la Mêle. Une nouvelle station d'ultrafiltration est à l'étude pour traiter l'eau en période de turbidité. En cas de sécheresse sévère, des mesures de limitation de consommation peuvent être mises en place. La commune subventionne également l'utilisation directe de l'eau de pluie pour les chasses des WC et le lavage du linge chez les privés via le Fonds énergétique durable.

Réduction des pertes et détection des fuites

Pour minimiser les pertes dans les réseaux d'eau, plusieurs campagnes annuelles de détection des fuites sont réalisées en collaboration avec une société professionnelle et le service des eaux. Les fuites sont traitées immédiatement, et les canalisations sont régulièrement renouvelées en fonction de leur âge et état.

Gestion de l'arrosage et de l'irrigation

Concernant l'arrosage, la lutte contre le gel et l'irrigation pour les vignes, aucun projet spécifique n'est actuellement prévu. Cependant, des demandes ponctuelles peuvent être faites pour des raccordements sur le réseau existant. Un répertoire des robinets de vignes est en cours de création pour proposer des solutions de raccordement sécurisées à l'avenir.



Filtration de l'eau et gestion de la piscine

En ce qui concerne la filtration de l'eau, il n'y a actuellement aucune filtration en place, bien qu'une station d'ultrafiltration soit à l'étude. Une légère chloration est appliquée pour certaines sources. La gestion de l'eau dans la piscine pour minimiser l'évaporation n'est pas spécifique, mais des fuites sont colmatées chaque année. Une rénovation complète des bassins est nécessaire.

Dispositifs de récupération d'eau de pluie

L'alimentation en eau potable fait l'objet de réflexions continues, et l'eau claire est principalement infiltrée sur le territoire sans système de stockage pour redistribution ultérieure.

Patrimoine Culturel

Création de la Fondation pour l'Art et la Culture

La Fondation d'Aigle pour l'Art et la Culture (FAAC) a été constituée en décembre 2023. Son but est d'enrichir et de développer le patrimoine culturel et artistique d'Aigle et de le rendre accessible à la population.

Inventaire et valeur du patrimoine culturel

Un inventaire des œuvres d'art acquises par la commune existe, comprenant 230 œuvres, estimées à 865'000 francs en janvier 2024. Les tableaux sont entreposés dans un local au sous-sol du Collège Michel Mayor et certains sont temporairement gardés à Sion. Les restaurations sont confiées à des experts. La commune ne cherche pas à vendre des œuvres et fait des tris en concertation avec des archives et experts. La commune ne vend pas d'œuvres et s'assure de préserver et gérer son patrimoine de manière adéquate.

Le 25 mars, la COGEST a demandé l'inventaire des 230 œuvres d'art acquises par la commune. Elle a réitéré cette demande lors de la séance avec les Municipaux le 8 avril, puis lors de la séance Cofin COGEST Municipalité le 29 avril et de nouveau le 12 juin. À ce jour, elle n'a toujours pas reçu ces informations.

VOEU n°2

La COGEST réitère fermement sa demande d'obtenir l'inventaire complet des 230 œuvres d'art acquises par la commune.



Mobichablais – Questions sur le rapport

Relation entre TPC et Mobichablais

La relation entre les TPC et Mobichablais est commerciale, basée sur la convention de prestations 2023-2028. L'achat de billets est favorisé par l'application TPC, mais il est également possible via les automates CFF ou TPC. Un système de cartes et valideurs a été mis en place dans les bus Mobichablais en 2023, et les résultats des phases de tests ont été positifs.

Alignement des applications TPC et CFF

L'application TPC inclut la fonction de demande de passage du bus pour les arrêts sur demande, contrairement à celle des CFF. Cette fonctionnalité est l'une des principales différences entre les deux applications. Les TPC ne peuvent pas influencer le développement de l'application CFF, mais l'application TPC fournit plus d'informations en temps réel sur Mobichablais.

Budgets et coûts administratifs

Suite à une demande de l'OFT, le budget a été adapté aux nouvelles exigences, séparant les coûts d'administration et de planification, imputés directement sur les centres de profits. L'augmentation des coûts de distribution des billets s'explique par l'extension du réseau aux nouvelles communes et la mise en place de nouvelles zones tarifaires. Les coûts indirects sont répartis selon des clés définies dans l'ordonnance fédérale du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires. La COGEST n'a pas eu accès aux informations quand aux clés de répartitions.

Gestion de l'entretien des véhicules

La gestion de l'entretien des véhicules inclut réparations, prestations déléguées, consommables, pièces nécessaires, heures des collaborateurs et infrastructures. Ces coûts sont essentiels pour maintenir le bon fonctionnement des véhicules. La COGEST n'a pas reçu les réponses quant aux clés de répartition des frais d'entretien.

Subventions et convention

Le trafic urbain n'est pas subventionné par la Confédération, mais par le canton et les communes. L'aménagement des arrêts peut bénéficier de subventions de l'agglo (Chablais Région). La convention 2023-2028 a été signée à la fin de l'année 2023. Le 25 mars, la COGEST a demandé à voir cette convention. Elle a réitéré cette demande lors de la séance avec les Municipaux le 8 avril, puis lors de la séance Cofin COGEST Municipalité le 29 avril, et de nouveau le 12 juin. À ce jour, elle n'a toujours pas reçu cette convention. La prochaine convention débutera le 11 décembre 2028.

VOEU n°3

La COGEST réitère fermement sa demande d'obtenir la convention de prestation 2023-2028 entre la Commune, les TPC et Mobichablais.



Revue des Comptes Tour de France

La Municipalité ayant fourni les comptes et résultats comptables du Tour de France après la dernière séance de la COGEST, ceux-ci seront revus lors du prochain exercice 2024.

Conclusion

En conclusion, la Commission de Gestion, à l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le rapport de gestion sur l'exercice 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Aigle le 14 juin 2024

Au nom de la COGEST

Le président, Stéphane Tille

Les membres :

Madame Mito Dini

Madame Martine Cheseaux

Monsieur Philippe Bellewald

Monsieur Pierre Alain Schweizer

Monsieur Louis Goy

Monsieur Cyril Zoller